

T-ES(2026)09_fr

26 mars 2026

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

.....

Liste des décisions

47^e réunion

Ouverture de la réunion : jeudi 24 mars 2026, 9 h 30

Clôture de la réunion : jeudi 26 mars 2026, 18 heures

Lieu : Salle 10, Palais de l'Europe, Strasbourg
(en présentiel uniquement)

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 47^e réunion du 24 au 26 mars 2026 à Strasbourg.

Lors de cette réunion, le Comité de Lanzarote :

1. A adopté son ordre du jour.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2. A adopté le rapport de conformité thématique révisé sur droit pénal matériel et le droit procédural (document de travail T-ES(2025)10_fr rév.) et décidé qu'il serait rendu public dans un document unique comportant aussi le rapport de conformité thématique sur les services aux victimes et la prévention, une fois que ce dernier aurait également été adopté.
3. A examiné un projet de rapport de conformité thématique sur les services aux victimes et la prévention (document de travail T-ES(2026)05_fr) et convenu de soumettre d'éventuels commentaires ou informations supplémentaires au plus tard le 15 avril 2026.
4. A adopté un questionnaire sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants (document de travail T-ES(2026)06_fr), lançant ainsi un nouveau cycle de suivi, et chargé le Secrétariat de diffuser le questionnaire adopté par courrier électronique le 27 mars.
5. A convenu que les Parties fourniraient les informations en réponse au questionnaire thématique d'ici au 30 juin 2026 et les a encouragées à associer les organisations de la société civile, institutions des droits humains et autres parties prenantes nationales au processus de suivi.
6. A également approuvé le calendrier provisoire du nouveau cycle de suivi tel qu'il figure à l'annexe X.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

7. S'agissant des suites à donner à la [Déclaration finale](#) de la conférence informelle des ministres (1^{er} juillet 2025, Malte), a convenu de reprendre cette discussion en juin, afin de se prononcer sur la marche à suivre.
8. A convenu de prendre contact avec les membres concernés du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) avant l'échange prévu le 2 juin.

9. A pris note du thème de l'édition 2026 de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre) portant sur la couverture médiatique éthique des cas d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants.

En ce qui concerne l'élection de son ou de sa vice-président·e et d'un nouveau membre du Bureau

10. A élu par acclamation Páll Magnússon (Islande) vice-président, pour achever le mandat de Philippe Olivier (France), appelé à exercer d'autres fonctions.
11. A élu par acclamation Alexia de Rocquigny (France) membre du Bureau du Comité, pour achever le mandat de Páll Magnússon à la suite de son élection à la vice-présidence.

En ce qui concerne la nomination de représentant·es et de suppléant·es du Comité de Lanzarote auprès d'autres organes

12. A désigné Magdalena Bochińska (Pologne) comme représentante auprès du Comité européen de coopération juridique (CDCJ).

Autres questions procédurales

13. A décidé d'admettre la représentante du Chili en qualité d'observatrice ad hoc à la réunion.
14. A adopté le 10^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote.

Questions diverses

15. A adopté un programme de travail pour la période 2026-2027.
16. A adopté la présente liste des décisions.

Dates des prochaines réunions plénières

- 48^e réunion plénière : 2-4 juin 2026, Strasbourg, France : Journée de renforcement des capacités le 2 juin en collaboration avec le Comité de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe
- 49^e réunion plénière : 17-19 novembre 2026, Strasbourg, France
- 50^e réunion plénière : 15-18 mars 2027, Strasbourg, France (à confirmer)
- 51^e réunion plénière : 2-4 ou 8-10 juin 2027, Strasbourg, France (à confirmer)
- 52^e réunion plénière : 16-18 novembre 2027, Strasbourg, France (à confirmer)

Annexe I

Calendrier du nouveau cycle de suivi

27 mars 2026	Diffusion par le Secrétariat du questionnaire thématique sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants
30 juin 2026	Date limite de soumission des informations en réponse au questionnaire par les États parties
1 ^{er} septembre 2026	Date limite de soumission des informations par les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits humains et les autres parties prenantes
17-19 novembre 2026	Examen d'un projet de rapport de mise en œuvre
15-18 mars 2027	Examen et adoption éventuelle d'un projet de rapport de mise en œuvre révisé